

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 15 MARS 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WLS, VIVES, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARSAUT

22 – 17 - TICKETS LOISIRS 2022 : SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES

Rapport présenté par Madame ROUSSET-GOMEZ, maire-adjoint :

La commune d'Orthez/Sainte-Suzanne participe activement à l'élaboration d'une politique de l'enfance qui valorise le temps libre.

Elle a décidé le maintien de l'action « Tickets Loisirs », même si celle-ci n'est plus financée par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Cette action permet à 160 enfants et jeunes, de l'école maternelle au lycée, issus de familles en situation économique difficile, d'accéder à des activités attractives de loisirs pour faciliter leur insertion.

Les partenaires de cette opération sont les suivants : le Boxing Club Orthez, le Centre Socioculturel, l'Élan Béarnais Football, la Flèche Orthézienne, le Judo Club Orthézien, Orthez Arts Martiaux, Orthez Handball Club, Orthez Karaté club, Orthez Nautique Kayak, Pixel Cinéma, le Tennis Club Orthézien, l'U.S.O. Basket, l'Union Sportive Orthézienne (section Rugby et section Athlétisme) et la CCLO (pour le lac de Biron).

Pour l'année civile 2022, sont concernés par cette action les jeunes de 3 à 18 ans orientés par les assistantes sociales du Service Départemental de la Solidarité Et de l'Insertion (SDSEI) et par la conseillère en Économie Sociale et Familiale du Centre Socioculturel.

Toute famille habitant sur Orthez dont le quotient familial est inférieur ou égal à 750 € (référence de janvier 2022, quotient réévalué chaque année) peut bénéficier de cette aide aux loisirs.

Les carnets, d'un montant global de 47,60 € à utiliser uniquement dans les structures précitées, seront retirés par les familles au Service Éducation Jeunesse et Sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions entre la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et les partenaires (exemple de convention ci-jointe).

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le **21 MARS 2022**

ID : 064-216404301-20220315-22DEL17-DE

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 15 mars 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Affiché en Mairie le 21 MARS 2022

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

